

DGL EXPERTS CONSEILS
2 Rue René Gomez
34500 BÉZIERS
Tél : 0467092727
Fax : 0467307203
Email : guillerminet.lapouyade@dgl.fr



ISF 2017

Impôt de solidarité sur la fortune 2017

M THOMAS THIBAUT

Edition du mardi 13 juin 2017

VOTRE SITUATION DE FAMILLE

Célibataire C Concubin(e)s N
 Marié(e)s M Divorcé(e)/séparé(e) D
 Pacsé(e)s O Veuf(ve) V

Changement en 2016

Date du mariage

 Date du Pacs ou de sa rupture

 Date de divorce/séparation

 Date du décès

IDENTIFICATION DES ENFANTS MINEURS

Identité des enfants mineurs dont vous-même, ou votre conjoint, partenaire lié(e) par un Pacs ou concubin(e), êtes l'administrateur légal.

Nom Prénom Date de naissance

PROFESSION ET QUALITÉ

Vous

 Votre époux(se), partenaire de Pacs ou concubin(e)

INVESTISSEMENTS DIRECTS DANS UNE PME

Si vous avez déclaré ligne NE un montant de réduction pour investissements directs dans une PME, vous devez détailler obligatoirement les versements effectués montant par montant dans le cadre ci-dessous. Indiquez également le numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire de chacun des versements.

COCHEZ LA CASE SI VOUS AVEZ INVESTI VIA UNE SOCIETE DE MANDAT

<input type="checkbox"/>	N° SIREN	Montant	0	<input type="checkbox"/>	N° SIREN	Montant	0
<input type="checkbox"/>	N° SIREN	Montant	0	<input type="checkbox"/>	N° SIREN	Montant	0
<input type="checkbox"/>	N° SIREN	Montant	0	<input type="checkbox"/>	N° SIREN	Montant	0
<input type="checkbox"/>	N° SIREN	Montant	0	<input type="checkbox"/>	N° SIREN	Montant	0

DÉCLARATION DE VOS BIENS

Pour procéder à la déclaration des biens, remplissez en fonction des éléments de votre patrimoine, les différentes annexes prévues à cet effet. Si vous disposez d'un patrimoine taxable d'une valeur supérieure ou égale à 2 570 000 € (supérieure à 1 300 000 € si vous êtes non-résident sans revenu de source

française) et si vous possédez, à titre individuel ou dans le cadre d'une société, des biens qualifiés de professionnels (cf. notice), exonérés et exclus du patrimoine taxable, remplissez le cadre ci-dessous en fonction des conditions d'exonération (1° ou 2°) et éventuellement l'annexe 3-1 (colonnes 9 à 12).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA QUALIFICATION DE VOS BIENS PROFESSIONNELS EXONÉRÉS

1 | EXONÉRATION LIÉE À LA SEULE CONDITION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE À TITRE PRINCIPAL

Vous exercez cette activité :

- dans une entreprise individuelle

- dans une société de personnes

- en tant que gérant majoritaire dans une SARL ou gérant dans une société en commandite par actions (art. 62 du CGI) la rémunération des fonctions exercées doit représenter plus de la moitié des revenus professionnels

Dénomination, adresse et activité de l'entreprise ou de la société ou des sociétés ayant des activités soit similaires, soit connexes et complémentaires

.....

.....

.....

2 | EXONÉRATION LIÉE À LA FONCTION ET À LA POSSESSION DE DROITS SOCIAUX

(Gérant minoritaire statutaire, Président, Directeur général, Directeur général délégué, Président du conseil de surveillance ou membre du directoire d'une société par actions)

Dénomination, adresse et activité de la société ou des sociétés ayant des activités soit similaires, soit connexes et complémentaires	Fonction exercée <i>La rémunération doit représenter plus de la moitié des revenus professionnels</i>	Pourcentage du capital détenu dans la société par le redevable et les membres de son groupe familial			
		Directement		Par l'intermédiaire d'une société interposée	
		Redevable	Groupe familial	Redevable	Groupe familial

DÉTERMINATION DE LA BASE IMPOSABLE

Le symbole signifie que vous devez joindre vos justificatifs

1 I ACTIF BRUT

IMMEUBLES BÂTIS

Annexe 1 : nombre de feuillets 1

Résidence principale	AB	200 650
Autres immeubles	AC	437 350

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Annexe 2 : nombre de feuillets 1

Bois, forêts et parts de groupements forestiers	BC	0	x 25%	=	BD	0
Biens ruraux loués à long terme	BE	0				
• dont montant dans la limite de 101 897 €		0	x 25%	=	BF	0
• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 €		0	x 50%	=	BG	0
Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers	BH	0				
• dont montant dans la limite de 101 897 €		0	x 25%	=	BI	0
• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 €		0	x 50%	=	BJ	0
Autres biens	BK	16 000				

DROITS SOCIAUX - VALEURS MOBILIÈRES - LIQUIDITÉS - AUTRES MEUBLES

Annexes 3-1 et 3-2 : nombre de feuillets 1

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux	CL	0	x 25%	=	CM	0
Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum	CB	0	x 25%	=	CC	0
Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité					CD	0
Autres valeurs mobilières					CE	675 652
Liquidités					CF	866 515
Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie 0)	CO	0			CG	12 000

Montant des exonérations afférentes aux droits et titres ci-dessous :

• Droits sociaux détenus à la suite d'un rachat d'entreprise par les salariés	CH	0
• Droits sociaux détenus par le foyer fiscal dans une société interposée	CI	0
• Droits sociaux constituant plus de 50 % du patrimoine	CJ	0
• Titres ou parts de FIP, FCPI ou FCPR reçus en contrepartie de la souscription au capital d'une PME	CK	0

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES	AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG =	DE	2 208 167	
Forfait mobilier <i>Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE x 5 %</i>		EF	0	
TOTAL DE L'ACTIF BRUT		DE + EF =	FG	2 208 167

2 I PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

Annexe 4 : nombre de feuillets 1

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS	GH	190 500
--------------------------------------	----	---------

3 I ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE	FG - GH =	HI	2 017 667
----------------------	-----------	----	-----------

CALCUL DE VOTRE IMPÔT

Arrondissez chaque ligne à l'euro le plus proche

1 I MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS

Montant de l'impôt avant décote

Fraction du patrimoine à taxer

	VENTILATION PAR TRANCHE	TAUX	MONTANT DE L'IMPÔT
- 1re tranche : n'excédant pas 800 000 €	800 000		EXONÉRÉE
- 2e tranche : entre 800 000 € et 1 300 000 €	500 000	x 0,50% =	2 500
- 3e tranche : entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	717 667	x 0,70% = +	5 024
- 4e tranche : entre 2 570 000 € et 5 000 000 €	0	x 1,00% = +	0
- 5e tranche : entre 5 000 000 € et 10 000 000 €	0	x 1,25% = +	0
- 6e tranche : supérieure à 10 000 000 €	0	x 1,50% = +	0
TOTAUX	2 017 667		7 524

Décote :

Si votre patrimoine est supérieur ou égal à 1 300 000 € et inférieur à 1 400 000 €, calculez : $17\,500 - (1,25\% \times HI)$ = LB 2 017 667 = 0

MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS = LA ou LA - LB = LM 7 524

2 I RÉDUCTIONS

Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME ou les ESUS et pour dons ne peut excéder 45 000 €.

Pour investissements dans les PME ou dans les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS)

- Directs <i>Inscrivez obligatoirement le détail de vos versements uniquement dans les PME page 2 de cette déclaration</i>	NE	0	x 50% =	MU	0
- Par sociétés interposées <i>holdings</i>	NF	0	x 50% =	MW	0
- Par le biais de FIP	MX	0	x 50% =	MY	0
- Par le biais de FCPI	NA	0	x 50% =	NB	0

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France	NC	0	x 75% =	ND	0
Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen	NG	0	x 75% =	NH	0

MONTANT DE L'ISF APRÈS RÉDUCTIONS = LM - MU - MW - MY - NB - ND - NH = NP 7 524

3 I PLAFONNEMENT

Impôts dus au titre des revenus et produits 2016	PR	0
Total des impôts	NP + PR	PS
Revenus et produits de l'année 2016 <i>en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »</i>	PT	0
Montant du plafonnement <i>en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »</i>	PS - PU	PV
MONTANT DE L'ISF APRÈS PLAFONNEMENT	NP - PV	QR

4 I IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

Annexe 5 : nombre de feuillets 0

TOTAL DU MONTANT ACQUITTÉ HORS DE FRANCE = RS 0

5 I MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF = NP ou (NP - RS) ou QR ou (QR - RS) = ST 7 524

PAIEMENT DE VOTRE IMPÔT

Imputation du solde du droit à restitution (<i>bouclier fiscal</i>) non encore imputé	TI	0
SOLDE DE L'ISF RESTANT À PAYER	ST ou ST - TI =	TR

MODE DE PAIEMENT DE VOTRE SOLDE D'ISF

- Mode de paiement choisi : Chèque bancaire Virement direct Banque de France Autre
- Établissez le chèque bancaire à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC *sans autre indication*

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception et cachet du service	PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE
	Droits	Droits
	Pénalités	Pénalités
	N°	N°
	Date	Date



ANNEXE 1

Avant de remplir cette annexe, consultez la notice.
Les totaux AB et AC du dernier feuillet sont à reporter page 3 de la déclaration

NOM, PRÉNOM : **M THOMAS THIBAUT**

ADRESSE **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN**

ANNEXE 1

FEUILLET N° 1 SUR 1

IMMEUBLES BÂTIS OU DROITS RÉELS IMMOBILIERS PORTANT SUR DES IMMEUBLES BÂTIS

NUMÉRO D'ARTICLE	NATURE	LIEU DE SITUATION DÉPARTEMENT, COMMUNE, ADRESSE, LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES			BIENS MIXTES	VALEUR DÉCLARÉE		NATURE DES DROITS DANS LE CAS OÙ LE REDEVABLE NE DÉTIENT PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ	
			SUPERFICIE DU TERRAIN	SUPERFICIE TOTALE HABITABLE OU UTILE EN M²	NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES	FRACTION TAXABLE EN %	RÉSIDENCE PRINCIPALE	AUTRES IMMEUBLES		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT										
1	Maison individuelle	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN	450 m²	100 m²	3		200 650		Usufruit	
2	Maison individuelle	32 AV DES PIERROTS 91400 ORSAY						203 000	Indivision 70%	
3	Maison individuelle	27 ET 29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	894 m²	60 m²	3			234 350	Usufruit	
TOTAL							AB	200 650	AC	437 350



ANNEXE 2

Avant de remplir cette annexe, consultez la notice.
Les totaux BC, BE, BH, et BK du dernier feuillet sont à reporter page 3 de la déclaration

NOM, PRÉNOM : **M THOMAS THIBAUT**

ADRESSE **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN**

34410 SERIGNAN

ANNEXE 2

FEUILLET N° **1** SUR **1**

IMMEUBLES NON BÂTIS (TERRAINS AGRICOLES, À BÂTIR, BOIS ET FORÊTS, BIENS RURAUX DONNÉS À BAIL À LONG TERME) PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS ET FONCIERS

NUMÉRO D'ARTICLE	NATURE	LIEU DE SITUATION DÉPARTEMENT, COMMUNE, ADRESSE, LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES		BIENS MIXTES	VALEUR DÉCLARÉE				NATURE DES DROITS DANS LE CAS OÙ LE REDEVABLE NE DÉTIENT PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ			
			SUPERFICIE	DATE ET DURÉE DU BAIL		FRACTION TAXABLE EN %	BOIS, FORÊTS ET PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS AVANT ABATTEMENT	BIENS RURAUX LOUÉS À LONG TERME AVANT ABATTEMENT	PARTS DE GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES ET DE GROUPEMENTS AGRICOLES FONCIERS AVANT ABATTEMENT		AUTRES BIENS		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT													
1	Terrain	119 RUE DU GENERAL DE SEGUR 77810 THOMERY							16 000	Indivision 25%			
TOTAL						BC	0	BE	0	BH	0	BK	16 000

ANNEXE 3-1

Avant de remplir cette annexe, consultez la notice.
Les totaux CB à CK du dernier feuillet sont à reporter page 3 de la déclaration.

NOM, PRÉNOM : **M THOMAS THIBAUT**

ADRESSE **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN**

ANNEXE 3-1

FEUILLET N° **1** SUR **1**

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

NUMÉRO D'ARTICLE	DÉSIGNATION POUR LES PARTS DE SCI NON TRANSPARENTES PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE																	
			BIENS IMPOSABLES					BIENS EXONÉRÉS : MONTANT DE L'EXONÉRATION												
			PARTS OU ACTIONS AVEC ENGAGEMENT DE CONSERVATION DE 6 ANS MINIMUM	DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ UNE FONCTION OU UNE ACTIVITÉ	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES DONT DROITS D'AUTEUR	DROITS SOCIAUX QUALIFIÉS DE BIENS PROFESSIONNELS		AUTRES BIENS										
9	10	11	12	13	DÉTENUS À LA SUITE D'UN RACHAT D'ENTREPRISE PAR LES SALARIÉS	DÉTENUS PAR LE FOYER FISCAL DANS UNE SOCIÉTÉ INTERPOSÉE	CONSTITUANT PLUS DE 50 % DU PATRIMOINE	TITRES OU PARTS DE FIP, FICPI OU FCPR REÇUS EN CONTREPARTIE DE LA SOUSCRIPTION AU CAPITAL D'UNE PME												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12									
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT																				
1	SCI Michel THOMAS	Evaluation au 31/12			530 000															
2	UBS Compte Titre 292-455516-01				1 637															
3	Barclays Cpte titre n° 8314R 55812201010	Dernier cours connu au 1er janvier			144 015															
4	BARCLAYS Cpte titre n° 8314R 55812201010					942														
5	CCP n° de compte 0855425R020	Montant nominal au 1er janvier				3 764														
6	CCP LDD n° de compte 8202197208Y	Montant nominal au 1er janvier				12 033														
7	CCP Livret A n° du compte 0759321306W	Montant nominal au 1er janvier				23 068														
8	ING DIRECT n° de compte 10000330638	Montant nominal au 1er janvier				42 536														
9	SCI Michel THOMAS Compte courant 3/12 en pleine propriété	Montant au 31/12/2016				783 179														
10	AFER	Montant nominal au 1er janvier				993														
11	Véhicule Citroen C5 2011	Montant nominal au 1er janvier					8 000													
12	Meubles						4 000													
TOTAL			CB	0	CD	0	CE	675 652	CF	866 515	CG	12 000	CH	0	CI	0	CJ	0	CK	0

ANNEXE 4

Avant de remplir cette annexe, consultez la notice.

Le total de la ligne GH du dernier feuillet est à reporter en page 3 de la déclaration.

NOM, PRÉNOM : M THOMAS THIBAUT

ADRESSE 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

ANNEXE 4

FEUILLET N° 1 SUR 1

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

NUMÉRO D'ARTICLE	NATURE, OBJET, DATE DE LA DETTE	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	MONTANT RESTANT DÙ AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE D'IMPOSITION
1	2	3	4
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DE LA CASE GH DU FEUILLET PRÉCÉDENT			
1	Autres Dettes Impôt sur les revenus + csg impôt revenus 2004 étalé sur 15 ans	TRESOR PUBLIC	88 311
2	Autres Dettes Taxe foncière 9 Imp les Hauts de Sérignan SERIGNAN	TRESOR PUBLIC	1 267
3	Autres Dettes Taxe d'habitation 9 Imp les Hauts de Sérignan SERIGNAN	TRESOR PUBLIC	1 360
4	Autres Dettes Taxe foncière 32 Av des Pierrots ORSAY - Indiv 70 %	TRESOR PUBLIC	927
5	Autres Dettes Taxe foncière 27 Av de la Cure d'Air ORSAY	TRESOR PUBLIC	1 314
6	Autres Dettes Taxe foncière 119 Général de Ségur - THOMERY - En indivision pour 1/3	TRESOR PUBLIC	193
7	Impôt et contributions sur les revenus 2016	Trésor public	89 551
8	ISF théorique	Trésor public	7 577
TOTAL À REPORTER ÉVENTUELLEMENT EN HAUT DU TABLEAU DE CALCUL SUIVANT			GH 190 500

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

NUMÉRO D'ARTICLE	NATURE, OBJET, DATE DE LA DETTE	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	MONTANT RESTANT DÙ AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE D'IMPOSITION
1	2	3	4
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DE LA CASE GH DU TABLEAU PRÉCÉDENT			
TOTAL À REPORTER ÉVENTUELLEMENT EN HAUT DU FEUILLET SUIVANT			GH

ISF à payer 2017

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

Base imposable détaillée

<u>Immeubles bâtis</u>			
Résidence principale (valeur après abattement)		AB	200 650
Autres immeubles		AC	437 350
<u>Immeubles non bâtis</u>			
Bois, forêts et parts de GF	BC	0 x 25%	BD 0
Biens ruraux loués à long terme	BE	0	
dans la limite de 101 897 euros		0 x 25%	BF 0
pour la fraction supérieure à 101 897 euros		0 x 50%	BG 0
Parts de GFA et GAF	BH	0	
dans la limite de 101 897 euros		0 x 25%	BI 0
pour la fraction supérieure à 101 897 euros		0 x 50%	BJ 0
Autres biens			BK 16 000
<u>Droits sociaux - Valeurs mobilières - Liquidités - Autres meubles</u>			
Parts ou actions détenues par des salariés ou mandataires sociaux	CL	0 x 25%	CM 0
Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum	CB	0 x 25%	CC 0
Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité			CD 0
Autres valeurs mobilières			CE 675 652
Liquidités			CF 866 515
Autres biens meubles			CG 12 000
Total des immeubles et biens meubles (part taxable)			DE 2 208 167
Forfait mobilier 5%			EF 0
Total de l'actif brut			FG 2 208 167
Passif et autres déductions (y compris IR et contributions)			GH 182 923
ISF théorique			GH 7 577
Base imposable (FG-GH)			HI 2 017 667
<u>ISF à payer</u>			
1ere tranche : <= 800 000 euros	800 000		exonéré
2eme tranche : > 800 000 et <= 1 300 000 euros	500 000	x 0,50%	2 500
3eme tranche : > 1 300 000 et <= 2 570 000 euros	717 667	x 0,70%	5 024
4eme tranche : > 2 570 000 et <= 5 000 000 euros	0	x 1%	0
5eme tranche : > 5 000 000 et <= 10 000 000 euros	0	x 1,25%	0
6eme tranche : > 10 000 000 euros	0	x 1,50%	0
Total			7 524
Décote (si HI < 1 400 000 euros) : 17 500 euros - 1,25% x HI			0
<u>ISF avant réductions</u>			LM 7 524
<u>Réductions pour investissements dans les PME, les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS) et dons</u>			
Investissement dans les PME			
- Directs dans une société	NE	0 x 50%	MU 0
- Par sociétés interposées	NF	0 x 50%	MW 0
- Par le biais de FIP	MX	0 x 50%	MY 0
- Par le biais de FCPI	NA	0 x 50%	NB 0
Dons à certains organismes établis en France	NC	0 x 75%	ND 0
Dons à certains organismes établis dans un Etat européen	NG	0 x 75%	NH 0
<u>ISF avant plafonnement</u>			LM-MU-MW-MY-NB-ND-NH = NP 7 524
Total des impôts (ISF+IR+Prélèvements sociaux) PR + NP = PS			0
Revenus et produits	PT		194 661
Plafonnement : PS - 75% x PT			PV 0
<u>ISF après plafonnement</u>			QR 7 524
<u>Imputation de l'ISF acquitté hors de France</u>			RS 0
ISF à payer			ST 7 524
Imputation du droit à restitution (bouclier fiscal)			TI 0
Solde de l'ISF à payer			TR 7 524

Inventaire des biens ISF 2017

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

IMMEUBLES BÂTIS OU DROITS REELS IMMOBILIERS PORTANT SUR DES IMMEUBLES BÂTIS			
N°	Description		Montant N
1	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN	* Nature : Maison individuelle * Nombre de pièces : 3 * Superficie : 450 m ² * Superficie habitable ou utile : 100 m ² * Nature des droits détenus : Usufruit	200 650
2	32 AV DES PIERROTS 91400 ORSAY	* Nature : Maison individuelle * Nature des droits détenus : Indivision = 70%	203 000
3	27 ET 29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	* Nature : Maison individuelle * Nombre de pièces : 3 * Superficie : 894 m ² * Superficie habitable ou utile : 60 m ² * Nature des droits détenus : Usufruit	234 350
TOTAUX			638 000



Inventaire des biens ISF 2017

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

IMMEUBLES NON BÂTIS - PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS ET FONCIERS			
N°	Description	Cat.	Montant N
1	119 RUE DU GENERAL DE SEGUR 77810 THOMERY	* Nature : Terrain * Nature des droits détenus : Indivision = 25%	BK 16 000
TOTAUX			16 000

Inventaire des biens ISF 2017

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

DROITS SOCIAUX - VALEURS MOBILIERES - LIQUIDITES - AUTRES MEUBLES			
N°	Description		Montant N
1	SCI Michel THOMAS	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Evaluation au 31/12	530 000
2	UBS Compte Titre 292-455516-01		1 637
3	Barclays Cpte titre n° 8314R 55812201010	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Dernier cours connu au 1er janvier	144 015
4	BARCLAYS Cpte titre n° 8314R 55812201010		942
5	CCP n° de compte 0855425R020	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Montant nominal au 1er janvier	3 764
6	CCP LDD n° de compte 8202197208Y	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Montant nominal au 1er janvier	12 033
7	CCP Livret A n° du compte 0759321306W	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Montant nominal au 1er janvier	23 068
8	ING DIRECT n° de compte 10000330638	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Montant nominal au 1er janvier	42 536
9	SCI Michel THOMAS Compte courant 3/12 en pleine propriété	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Montant au 31/12/2016	783 179
10	AFER	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Montant nominal au 1er janvier	993
11	ESPECES		pour information
12	Véhicule Citroen C5 2011	* Methode d'évaluation et éléments de calcul : Montant nominal au 1er janvier	8 000
13	Meubles		4 000
TOTAUX			1 554 167

Inventaire des biens ISF 2017

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

PASSIF ET AUTRES DEDUCTIONS		
N°	Description	Montant restant dû au 01/01/2017
1	* Nature : Autres Dettes Impôt sur les revenus + csg impôt revenus 2004 étalé sur 15 ans * Nom du créancier : TRESOR PUBLIC	88 311
2	* Nature : Autres Dettes Taxe foncière 9 Imp les Hauts de Sérignan SERIGNAN * Nom du créancier : TRESOR PUBLIC	1 267
3	* Nature : Autres Dettes Taxe d'habitation 9 Imp les Hauts de Sérignan SERIGNAN * Nom du créancier : TRESOR PUBLIC	1 360
4	* Nature : Autres Dettes Taxe foncière 32 Av des Pierrots ORSAY - Indiv 70 % * Nom du créancier : TRESOR PUBLIC	927
5	* Nature : Autres Dettes Taxe foncière 27 Av de la Cure d'Air ORSAY * Nom du créancier : TRESOR PUBLIC	1 314
6	* Nature : Autres Dettes Taxe foncière 119 Général de Ségur - THOMERY - En indivision pour 1/3 * Nom du créancier : TRESOR PUBLIC	193
TOTAUX		93 372